

[Texte]

intent is clear—that it really is a waiver system. . . And I think the two weeks goes a long way to doing that, avoiding the last-minute stuff. I mean, the regulator is now in a position to tell a guy who is doing it blatantly and obviously and deliberately, look, you had better cut this out or you are going to find yourself in trouble. I guess what I am saying is you are leaving it up to the Minister or Cabinet or somebody to determine what the magic numbers are.

Mr. Angus: Yes. I can very easily put in a number, but I do not think I have the data to do that; I think it is best left to the department. We heard testimony at the beginning of the hearings and we have had some documentation in terms of the numbers of permits issued, the fact that they did catch one particular vessel that was getting an exemption for one company and an exemption for another, so in effect they were getting more than the intention. This is to give the department the tool. . .

Mr. Tobin: Mr. Chairman, I suggest to Mr. Angus that, as I said a moment ago, Mr. Thacker has to leave at 12.15, and rather than force ourselves to vote without proper debate or a chance to think about the amendment, let us do it when we come back. We are coming back this afternoon?

The Chairman: Yes, 3.30 p.m.

Mr. Angus: I think that makes sense.

Some hon. members: Agreed.

Mr. Johnson: Are you talking about a maximum number of licences that could be issued to one particular ship for a particular length of time?

Mr. Angus: Yes, or a class of ships. Because it could be a tanker, for example—that all of a sudden we have six different tankers being given licences, which means there is probably enough work for a Canadian tanker, but somebody is just sort of playing some games to get a cheap rate.

The Chairman: Okay, the meeting is adjourned until 3.30 this afternoon. Have a good lunch, everybody.

AFTERNOON SITTING

• 1529

Le président: À l'ordre!

Nous reprenions l'article 5 dont nous avons commencé à discuter ce matin. Nous en sommes au troisième amendement, l'amendement proposé par M. Angus. Mr. Angus, do you want to talk about your amendment to subclause 5.(1)?

• 1530

Mr. Angus: We took another look at it. Just so members are aware of the process opposition members go through, we come up with the wording, submit it to the

[Traduction]

du système est clair—il y a des exemptions prévues. . . Le fait qu'il doit y avoir un préavis de deux semaines permet d'éviter les demandes de dernière minute. L'instance de réglementation pourra dire à celui qui voudra abuser du système de façon évidente et délibérée: cessez cette pratique, sinon vous risquez d'avoir des problèmes. Ce que je veux dire, c'est qu'il appartiendra au ministre, au cabinet, ou à quelqu'un d'autre, de fixer le chiffre magique.

M. Angus: Je pourrais fixer un chiffre, mais je n'ai pas suffisamment d'informations; je pense que cette étape doit être laissée au ministère. Nous avons entendu des témoignages au début de nos audiences et nous avons reçu des documents concernant le nombre de licences octroyées: il y a eu au moins un navire qui a réussi à obtenir une exemption pour une société et une autre pour une société différente; il a donc abusé du privilège. Cet amendement vise à permettre au ministère. . .

M. Tobin: Monsieur le président, comme je l'ai indiqué plus tôt, monsieur Angus, M. Thacker doit nous quitter à 12h15; plutôt que d'avoir à voter sans avoir fait le tour de la question ou avoir eu l'occasion de réfléchir à l'amendement, je propose que nous levions la séance pour revenir plus tard. Nous revenons bien cet après-midi?

Le président: Oui, à 15h30.

M. Angus: C'est une bonne idée.

Des voix: D'accord.

M. Johnson: Vous voulez dire qu'il y aurait un nombre maximum de licences qui seraient accordées à un navire en particulier pour une période donnée?

M. Angus: Ou à une catégorie de navires. Il pourrait s'agir d'un bateau-citerne, par exemple. Il y aurait six bateaux-citernes différents qui auraient des licences, alors qu'un bateau-citerne canadien pourrait être construit pour effectuer le travail. Quelqu'un, quelque part, essaierait simplement d'utiliser le système pour payer le moins cher possible.

Le président: Très bien. La séance est levée, et les travaux reprendront à 15h30, cet après-midi. Bon appétit à tout le monde.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

The Chairman: Order!

We resume consideration of section 5 which we started discussing this morning. We are now dealing with the third amendment, moved by Mr. Angus. Monsieur Angus, vous avez quelque chose à dire au sujet de votre amendement au paragraphe 5.(1)?

M. Angus: Nous l'avons revu. Pour que les députés sachent quelle est la procédure suivie par les députés de l'opposition, je précise que nous formulons un texte, que